



Finaref veut dénoncer mon plan de surendettement

Par **maritournelle**, le **08/11/2008** à **10:18**

Bonjour,

Je suis en plan de surendettement depuis janvier 2007. Parmi mes créanciers, j'ai de gros problèmes avec Finaref. Il est vrai que j'ai eu souvent des retards de paiement dûs à notre situation (mon compagnon est intermittent du spectacle et ses paiements ne se font jamais à date fixe). J'ai toujours régularisé ces retards jusqu'à présent, j'ai même payé une mensualité d'avance qu'ils n'ont pas voulu prendre en compte pour le mois en cours, ils m'ont répondu qu'elle serait déduite à la fin du plan. Le mois dernier, leur prélèvement a été refusé par ma banque et ils viennent de m'appeler. Je leur ai une fois de plus expliqué ma situation en leur disant que ce retard serait régularisé avec le prélèvement de ce mois ci, soit le 20 novembre. Ils n'ont rien voulu entendre et m'ont dit qu'ils dénonçaient mon plan et contactaient ce jour même la banque de France. Que puis-je faire ? Si je leur fait un virement dès aujourd'hui (de toutes façons je n'ai pas l'argent), ils vont quand même me prélever deux mensualités le 20, comme ils l'ont déjà fait par le passé. Ont-ils le droit de dénoncer mon plan pour des retards de paiement ? Ces retards n'ont jamais excédé un mois et je n'ai jamais reçu de courrier en recommandé, tout s'est toujours fait par téléphone ou par courrier normal. Je suis terrifiée, aidez-moi je vous en prie

Merci d'avance

Par **ellaEdanla**, le **10/11/2008** à **14:08**

Bonjour,

malheureusement, votre créancier peut dénoncer le plan si vous ne le respectez pas. Il doit le faire par courrier recommandé pour que ce soit valable.

Mais personnellement, je ne pense pas qu'ils le feront juste pour des retards, ils veulent seulement vous intimider et ils tentent ainsi de recouvrer plus vite leur créance.

Continuez de régler selon le plan décidé.

Cordialement.

Par **jeetendra**, le **10/11/2008** à **14:45**

bonjour, elladanla à raison le plan de surendettement doit être scrupuleusement respecté et à la lettre, déjà que c'est difficile de l'obtenir (beaucoup de dossiers sont rejetés) [fluo]la multiplication des retards [fluo]apportée au règlement suffit pour dénoncer le plan et donc une reprise des poursuites à votre égard, alors prudence, cordialement

Par **claudio25fr**, le **30/10/2009** à **09:59**

j'ai le même problème avec finaref ce ne sont que des bandits il n'a aucune parole il m'a arrêté le plan et m'a fait appeler par un huissier je suis contre eux au tribunal depuis 8 mois je refuse de me laisser faire j'ai 4 traites d'avance tout ça pour une traite de retard il ne tient pas compte des traites payées en avance ne l'a-t-elle appelée plus et non plus pas de lettre fais opposition des que tu as le papier de l'huissier et va au tribunal cela emmerdera finaref et demande un délai de 2 ans salut